



## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 octobre 2015

**PRESENTS :**

Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Badaire Corinne, Chaumeron Dominique, Reinbold Caroline, Thierry Julie, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine, Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Démolis Hubert, Réale Richard, Couasnon Thierry, Favre Pierre, Pierron André, Gilbert Joel, Maure Dominique, David Michel, Huvenne Bernard,.

**PROCURATIONS :**

Vignaud Christian à Bidal Jean-Luc  
Roze Fabienne à Roch Monique  
Maure Dominique à Démolis Cyril  
Requet Michel à Huvenne Bernard,  
Kupper Lionel à Brothier Nathalie

**ABSENTS EXCUSES :** Cognet Céline, Favre-Perillat Christel, Humbert Marlène.

Arrivée de Thierry Julie à 20h25 durant l'examen du point N°2 – PADD

Arrivée de Démolis Hubert et Favre Pierre à 20h 45 durant l'examen du point N°2-PADD, retardés tous deux en réunion au SIEM.

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monique Roch a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15-09-2015**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents. Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **Question supplémentaire**

Le Maire demande autorisation au conseil municipal d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour : *Appel aux dons pour les communes sinistrées et leurs administrés des Alpes Maritimes*. Le conseil unanime autorise l'ajout de ce point.

## **QUESTIONS DELIBEREES**

### **1-Subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes.**

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, le Maire,

-Informe l'assemblée que l'Association des Maires a pour habitude d'organiser une collecte de dons pour les communes ayant subi de graves intempéries. La commune a déjà soutenu plusieurs fois l'ADM dans ce cadre les années précédentes. Ainsi, c'est la section de l'ADM des Alpes Maritimes qui sollicite aujourd'hui un soutien, suite aux tragiques intempéries survenues le 4 octobre dernier.

-Propose d'allouer une aide à hauteur de 1 000€.

**Décision :**

**Entendu exposé du Maire, le conseil municipal, unanime,**

**-décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ sur le compte dédié de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Alpes-Maritimes.**

---

### **2-PLU - Orientations Générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable de la Commune**

**Exposé :** Monsieur Bidal Jean-Luc, Maire et Madame Longuet Odile, Maire adjoint

-Informent l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée en septembre 2015, le Conseil Municipal se doit de débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Commune (PADD), conformément à l'article L123-9 du Code de l'urbanisme.

-Rappellent que les élus ont eu connaissance d'un avant-projet de PADD et ont eu l'occasion de participer à son élaboration à travers les réunions préparatoires et les documents qui leur ont été communiqués.

-Rappellent que cet avant-projet de PADD a été communiqué également aux personnes publiques associées ou ayant demandé à être consultées, et qu'il a été présenté aux élus et personnes publiques présents en réunion plénière du comité de pilotage le 14 octobre 2015, Certaines remarques exprimées par ces personnes publiques ont été prises en compte et traduites dans l'avant-projet de PADD dont il est débattu ce jour,

- Proposent de débattre sur les orientations générales du projet et invitent les élus à exprimer leurs questions, leurs remarques et leurs éventuelles propositions d'amendement à ce projet.

**Débat :**

Vu les orientations proposées dans l'avant-projet de PADD

Après différents échanges ;

Monsieur Huvenne Bernard souligne que l'urbanisation de Bonnatrait pose des problèmes d'infrastructure et qu'il aurait été prudent de solutionner cela avant de construire ces logements.

Le Maire précise d'une part que ces logements ont été construits pour répondre aux très nombreuses demandes de logement sur la commune, plus de 400 à ce jour. D'autre part, les études du département sont en cours pour la mise en place du projet T.H.N.S (Transport à Haut Niveau de Service) évoqué lors de la réunion publique le 2 octobre dernier, et la poursuite du contournement de Thonon est également enclenchée, ce qui devrait atténuer nettement les problèmes de circulations dans la traversée de Bonnatrait.

Concernant Coudrée, suite aux remarques émises, lors du dernier comité de pilotage du 14 octobre avec les personnes publiques associées, par la présidente de l'association Baie de Sciez Environnement qui souhaite que la réglementation soit renforcée pour la protection de l'environnement dans Coudrée, le Maire précise qu'une rencontre spécifique sera programmée prochainement entre la municipalité et la copropriété de Coudrée afin de faire concorder le règlement de copropriété avec le Plan Local d'Urbanisme, notamment pour déterminer la densité de construction dans cette zone. Monsieur Réale Richard précise que la présidente de l'Association Baie de Sciez Environnement est sise à Coudrée mais que l'association représente l'ensemble de la commune.

Pour le volet tourisme, Monsieur Démolis Hubert rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, il est important de considérer l'activité économique et touristique à l'échelle du Chablais, et d'inscrire la commune de Sciez dans ce contexte, d'où l'utilité d'intégrer les zones touristiques dans le PLU afin de nous permettre de contribuer au développement touristique local et être les pionniers au niveau du territoire.

Le domaine de Guidou, la zone du Port, les sentiers PDIPR s'inscrivent déjà dans ce schéma ainsi qu'une étroite collaboration avec les offices de tourisme de la région.

**Au terme des débats, le Conseil municipal, unanime**

**-Confirme que les orientations générales du PADD reflètent bien** les réunions de travail précédentes.

**-Considère que l'avant-projet de PADD est suffisamment avancé** en l'état pour être soumis à concertation avec le public, et qu'il fera l'objet prochainement d'une lettre d'information, d'une diffusion sur le site internet de la commune, d'une réunion publique et d'une mise à disposition en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre des remarques reste à disposition, pour permettre au public d'exprimer son point de vue sur cet avant-projet.

**-convient que ce document est susceptible d'évoluer**, jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, en fonction notamment, de la concertation avec la population et les personnes publiques associées.

---

### **3-Schéma de mutualisation des services- Rapport de présentation par la Communauté de Communes du Bas-Chablais**

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, le Maire

Depuis le 1er mars 2014, le législateur oblige les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre à élaborer un schéma de mutualisation de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre et ceux des communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Théoriquement, les schémas de mutualisation auraient dû être adoptés en mars 2015. Cependant, le dispositif a été prolongé jusqu'en décembre 2015.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des Communes membres, qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Cette obligation fait naître une opportunité pour les communes et la

CCBC de réfléchir ensemble à une mise en cohérence de services et de moyens d'ici à l'horizon 2020, dans une recherche de qualité du service public rendu et d'équité territoriale.

Les dix-huit collectivités membres de la Communauté de Communes du Bas Chablais (dix-sept communes et un Centre Intercommunal d'Action Sociale) ont été conviées à répondre à différents questionnaires depuis octobre 2014 et tout au long de l'année 2015. Il comprend les différentes formes de mutualisations existantes et les besoins exprimés par les collectivités en termes de mutualisations. Suite à ce premier travail de recensement des pratiques et des besoins, trois thématiques générales de mutualisations sont ressorties : Les Infrastructures, les Ressources Humaines et les Moyens.

Afin de mettre en œuvre ces différentes pistes de mutualisations, des tables rondes de travail entre les Directeurs Généraux des Services et les secrétaires de Mairies seront mises en place dans le but de favoriser les échanges entre agents, dans une démarche collaborative, et dans l'optique de l'élaboration de fiches d'impact des futures mutualisations.

**Décision :**

Vu la loi n°2010-1563 de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, obligeant les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre à élaborer un schéma de mutualisation de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre et ceux des communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement des conseils municipaux,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) fixant au 31 décembre 2015 l'approbation des schémas de mutualisations par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39-1.

Considérant l'avis de la commission plénière de la CCBC du 22 septembre 2015 validant les pistes proposées et prenant acte de la présentation du rapport sur la mutualisation intégrant le projet de schéma de mutualisation des services,

Considérant le rapport notifié le 12 octobre 2015,

Vu le projet de rapport de présentation du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Bas-Chablais.

Entendu exposé du Maire,

**Après débat et vote, le Conseil municipal, unanime**

**-Emet un avis favorable** sur le rapport de présentation du schéma de mutualisation établi en application de l'article L. 5211-39-1 du CGCT, par la Communauté de Communes du Bas-Chablais

**-Ne souhaite pas prioriser** les pistes de mutualisation proposée au sein des 3 axes de travail.

---

**4-Analyse des offres d'achats d'une maison d'habitation « Chemin des Hutins Vieux » AI n°109.**

**Exposé :** =Bidal Jean-Luc, le Maire

Rappelle à l'assemblée, le dossier foncier Chemin des Hutins vieux porté financièrement par les Etablissements Publics Fonciers. Un premier lot a été cédé en 2012 au SISAM pour la construction de la crèche, la vente de la deuxième parcelle bâtie est en cours, reste donc le troisième lot, bâti également qui a été mis à la vente également.

A ce jour, trois offres ont été déposées pour l'acquisition de cette dernière surface de 340m<sup>2</sup>.

Elles sont présentées aujourd'hui au conseil municipal pour avis de façon anonyme.

Il est précisé qu'en termes d'aménagement, les règles d'urbanisme n'autorisent que la réhabilitation de l'existant.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire

Considérant que les trois offres semblent admissibles et analogues,

Le conseil municipal décide de constituer un groupe de travail, composé de Monsieur Triverio Christian, Démolis Hubert, Joel Gilbert et Thierry Couason et Michel David, afin d'étudier plus précisément ces offres, avec une présentation des projets d'aménagement plus détaillée, sous forme de plans ou de croquis.

---

---

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Chaumeron Dominique informe l'assemblée qu'une réception sera organisée sur la place de l'Eglise, le vendredi 4 décembre pour la réception des cloches de l'Eglise Saint Maurice, récemment restaurées par l'entreprise BODET.

Madame Bourgeois Fatima annonce le marché de Noël, les 12 et 13 décembre 2015.

Madame Brothier Nathalie invite l'assemblée à participer à la conférence « **Pourquoi, comment accompagner les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et leur famille** » avec la participation de Nicole Poirier, Fondatrice de la maison Carpe Diem, centre de ressources Alzheimer au Québec, organisée le vendredi 4 décembre à 20h à l'Espace Tully, par l'Association « **Mains tenant** » dont elle est la Présidente. L'entrée est libre.

Madame Roch Monique rappelle le traditionnel repas des anciens, ce dimanche 25 octobre à 12h au C.A.S

### **Date prévisionnelle de la prochaine réunion du conseil municipal :**

Mercredi 25 novembre 2015 à 20h

Vendredi 18 décembre 2015 à 20h

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à 22h00**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 26-10-2015 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20/10/2015  
SIGNÉ**

**Le secrétaire de séance**

Roch Monique



**Le Maire**

Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 27-10-2015 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales